

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
12 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
12 septembre 2017, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

| | | |
|----------|------------------|------------------------|
| Monsieur | Gilles Laflamme | maire |
| Madame | Réjeanne Ouellet | Conseillère siège N° 1 |
| Madame | Clémence Lavoie | Conseillère siège N° 2 |
| Monsieur | Gilbert Rioux | Conseiller siège N° 3 |
| Monsieur | Marc Desrosiers | Conseiller siège N° 4 |
| Monsieur | François Doré | Conseiller siège N° 5 |
| Monsieur | Bertrand Caron | Conseiller siège N° 6 |

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

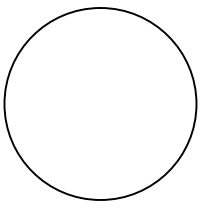
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 1 août
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire et des conseillers
7. Achat d'un cric hydropneumatique
8. Achat d'un horodateur
9. Autorisation de négociations avec la C.S. des Phares
10. Élection 2017 au conseil municipal
11. Sable pour terrain Jean-Marie Carroll
12. Règlement conteneur
13. MADA
14. Municipalité de Les Hauteurs
15. URLS : PAPERS
16. Affaires diverses :
17. Période de questions
18. Levée de la séance

01-12-09-2017

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉ



02-12-09-2017

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame Clémence Lavoie que le procès-verbal de la séance régulière soit et est adopté avec la correction au point 3.4 de changer le 6 juin pour le 4 juillet
ADOPTÉE

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

03-12-09-2017

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur François Doré, et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 50 833.23\$
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé du courrier reçu ainsi que des réunions auxquelles il a assistée.

04-12-09-2017

7. ACHAT D'UN CRIC HYDROPNEUMATIQUE

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité :

De faire l'achat d'un cric hydropneumatique au montant de 899.00 \$ plus taxes chez Traction Rimouski.
ADOPTÉE.

8. ACHAT D'UN HORODATEUR

Il y aura discussion à la prochaine séance de travail avant de prendre une décision pour cet achat.

9. AUTORISATION DE NÉGOCIATIONS AVEC LA C.S. DES PHARES

Il n'y a aucune autorisation à donner puisque les membres du conseil ne veulent pas acheter le bâtiment école du Sommet. Par contre, ils sont prêts à rencontrer la Commission Scolaire des Phares si celle-ci en fait la demande.

10. ÉLECTIONS 2017 AU CONSEIL MUNICIPAL

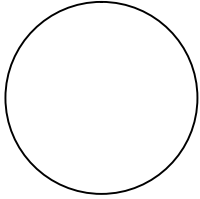
Les mises en candidature se feront entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017. Si élections, le vote par anticipation sera le 29 octobre et le jour du scrutin le 5 novembre 2017.

05-12-09-2017

11. SABLE POUR TERRAIN JEAN-MARIE CARROLL

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité:

Que l'employé municipal utilise le tracteur de la municipalité pour épandre le sable au terrain de balle-molle.
ADOPTÉE.



12. RÈGLEMENT CONTENEUR

Il faut voir si c'est possible d'inclure les remorques dans notre règlement qui autorise les conteneurs.

13. MADA

06-12-09-2017

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est madame Clémence Lavoie.
Adoptée.

14. MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS

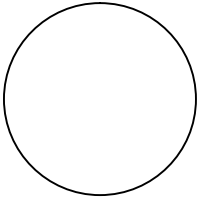
Aucun don ne sera fait à la municipalité de Les Hauteurs.

15. URLS, ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DE PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

07-12-09-2017

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Padoue veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;



CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Padoue désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Padoue:

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme, Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisirs, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

ADOPTÉE.

15. AFFAIRES DIVERSES:

Aucun sujet à ajouter.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable présent.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-12-09-2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:00 heures.

ADOPTÉE.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 14 septembre 2017.